

REUNION DU 30/11/2010

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE D'UTILISATION
DES TESTS DE DIAGNOSTIC RAPIDE DU VIH

Présents : L. Pallot, M. Hennequin, M. Hertzler, A. Perreve, C. Henquell, L. Gerbaud, C. Jacomet, H. Tas, J. Berthot
Excusés : J. Perriot, C. Depalle, C. Pons

Le protocole proposé par Christine Jacomet à la suite de la réunion du 01/01/2010 a été globalement accepté et validé et nous avons revu les différents points à mettre en place avant sa mise en œuvre :

➤ **Rappel des objectifs**

Le TDR présente peu d'intérêt en milieu hospitalier, sauf en cas d'urgence sociale ou chirurgicale, mais les professionnels de santé se doivent de connaître ce test et d'être formés à sa pratique. De plus, sa faisabilité, son acceptation par les usagers et son intérêt dans d'autres structures restent à déterminer et évaluer.

➤ **Critères d'évaluation : contrôle par Elisa**

L'arrêté initial en mai 2010 mentionnait que le TDR devait obligatoirement être couplé au dépistage par Elisa. L'arrêté du 17/11/2010, quant à lui ne signale cette obligation qu'en cas de positivité (Article 1 - III : « En cas de test rapide d'orientation diagnostique positif, la personne concernée est invitée systématiquement à réaliser, auprès d'un médecin ou d'un établissement ou service de santé, un diagnostic biologique de l'infection à VIH 1 et 2 dans les conditions définies à l'article 1er de l'arrêté du 28 mai 2010 susvisé. »).

Ce point est donc à éclaircir auprès de l'ARS et le parcours à formaliser en cas de positivité ou de négativité du test. En effet, il est à signaler que le TDR reste peu fiable pendant la période de primo-infection, et si le contrôle par Elisa n'est pas réalisé car le test est négatif, la personne dépistée se devra d'en être informée en cas de prise de risque récente.

➤ **Structures ayant accepté de participer à l'étude:**

- Médecine générale : Dr J-M ROYE
- Le CDAG de Clermont-Ferrand (Dr Perriot)
- Le SSIU de Clermont Ferrand (Dr Perrève)
- Le planning familial de Clermont Ferrand (Dr Gauthier-Dr Karinthe)
- Service de soins CHU : maladies infectieuses (Dr Jacomet)

Restent à confirmer :

- Le CSST de Vichy (à confirmer, cf. C. Pons)
- La maison d'arrêt de Clermont-Fd (Dr Perrier, Dr Buisson)
- Réseau Satis Mobile (Dr Courty)

Chaque structure doit faire parvenir au secrétariat du Corevih les différentes conventions les liant à des établissements concernant le dépistage du VIH.

➤ **Financement :**

Le financement de l'étude sera assuré par le Revhaps (Réseau Ville-Hôpital Pays du Sud), soit 15 tests par structure (environ 100 tests) ainsi que ceux nécessaires à la formation des personnels (5 tests par personne). Un devis sera demandé par Cécile Henquell, merci de bien vouloir nous communiquer le nombre de personnes concernées pour vos structures respectives.

Par la suite, il est prévu de demander un financement des TDR à l'ARS (réfèrent : Dr Didier-Laurent) avec présentation des résultats de l'étude et d'un devis.

➤ **Formation :**

Une formation à la réalisation du TDR sera effectuée par le Dr Cécile Henquell en janvier sur une après-midi (3h), 2 dates devant être proposées.

Celle-ci se déroulera en 2 temps, avec une partie biologique et une partie clinique. Afin d'être habilité, il est en effet obligatoire d'avoir réalisé 5 tests, dont un positif.

Une liste du matériel nécessaire sera également établie ce jour-là.

A l'issue de cette formation, la réalisation des tests pourra débuter dès début février sur une période de 3 mois.

Les différentes annexes (questionnaires...) doivent encore être rédigées ainsi que le « cahier des charges ».

C. Jacomet se chargera des différents questionnaires + tableau de bord (cf. annexes Com'Test),
C. Henquell élaborera la feuille de traçabilité.

➤ **Dépistage Communautaire :**

Un point a été fait en fin de réunion concernant l'autorisation de dépistage conférée aux associations par l'arrêté sus-mentionné. Aides va déposer prochainement un dossier de demande d'accréditation et de financement à l'ARS. La formation sera effectuée en interne. L'association projette de réaliser ces tests dans leurs propres locaux, ainsi que par le biais du bus acquis par le Caarud. Une convention avec une structure de soins devant être établie, celle-ci va donc être demandée au CHU via le Corevih, mais nécessitera certainement du temps avant d'être conclue.